



Conseil Municipal Relevé des décisions

L'an deux mille vingt le 10 mars à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Véronique NEIL, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Conseillers présents : Jean BRENGUES, Francis RICARD, Christine HOULES, Cendrine BARTHE, Catherine CAGNEAUX, Marie-Pierre FLAMBARD, José BALLESTER, Rachel JOUBI

Conseillers absents excusés : Catherine LIBES, Jean-Paul SIMIAN, Benoît FREZOU, Julien BIROCHEAU, Guillaume COSTE

Délibérations

Budget Général - Approbation du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019 (Délibération N° 2020-01)

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif communal 2019 conforme au compte de gestion 2019 du comptable public qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	449 823.24 €
Recettes	630 914.92 €
Résultat d'Exercice 2019:	181 091.68 €
Résultat de Clôture 2018:	139 842.16 €
Résultat de Clôture 2019:	320 933.84 €

Investissement

Dépenses	199 762.08 €
Recettes	347 770.50 €
Résultat d'Exercice 2019:	148 008.42 €
Résultat de clôture 2018 :	51 783.00 €
Résultat de Clôture 2019:	199 791.42 €

Considérant la concordance du compte administratif 2019 de la commune avec le compte de gestion 2019 du comptable public, hors de la présence de Mme le Maire, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide:

- de voter favorablement le compte administratif du budget communal 2019 et le compte de gestion 2019 du comptable public.

Affectation des résultats 2019 – Budget Général

(Délibération N° 2020-02)

Vu le compte administratif 2019 du budget général et le compte de gestion du comptable public votés favorablement, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- que la section de fonctionnement du compte administratif 2019 est arrêtée avec un excédent de 320 933.84 €,
- que la section d'investissement du compte administratif 2019 est arrêtée avec un excédent de 199 791,42 €.

Elle propose au Conseil Municipal d'affecter,

- 320 933,84 € en section de fonctionnement au compte 002 (recettes)
- 199 791,42 € en section d'investissement au compte 001 (recettes)

Madame le Maire invite le conseil à délibérer, le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité des présents, décide :

- d'affecter les résultats du compte administratif 2019 tels que proposés par Madame le Maire

Vote des participations et subventions 2020 aux associations

(Délibération N° 2020-03)

Vu les demandes déposées, vu la présentation au conseil municipal des demandes de subventions pour l'année 2020 lors du débat d'orientation budgétaire du 18 février 2020, considérant la politique de l'équipe municipale de soutien aux associations du village et après en avoir débattu, les propositions retenues sont les suivantes:

- | | |
|---|---------|
| - Le Conseil des Parents d'Elèves de Pouzols: | 1 200 € |
| - Le Fer Roulant Pouzolais: | 600 € |
| - Le Syndicat de Chasse: | 600 € |
| - Rififi Danse et Théâtre: | 250 € |
| - Association APNEE : | 750 € |
| - Comité des Fêtes des Becs fins: | 2 500 € |
| - Association Roul'Contact: | 300 € |
| - Association LUS : | 750 € |
| - Heureuses Escapades | 150 € |

L'enveloppe totale attribuée s'élève donc à **7 100 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide:

- d'accorder aux associations les subventions comme énoncées ci-dessus.

BUDGET GENERAL - Vote du BP 2020

(Délibération N° 2020-04)

Vu la séance du 18 février 2020 au cours de laquelle s'est déroulé le débat d'orientation budgétaire, vu la présentation par Mme le Maire du budget communal pour l'exercice 2020 après vote du compte administratif 2019, vu le détail des 2 sections fonctionnement et investissement et leur équilibre.

Considérant l'affectation des résultats, considérant l'impossibilité de voter les taux d'imposition 2020 en l'absence de réception des bases 2020, considérant que le budget communal 2020 présenté s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents décide :

- de voter favorablement le budget communal 2020 tel que présenté

Vu, Véronique NEIL, Maire de POUZOLS